

Article 1. APPLICABILITÉ DES PRÉSENTES CONDITIONS

Le contrat et la relation commerciale entre les parties sont exclusivement régis par les clauses mentionnées ci-après, sans aucune exception, qui sont lues, comprises et acceptées par le client. Les conditions contraires émanant du client de IREACHM.COM, sous quelque forme que ce soit, ainsi que les usages sectoriels ou locaux du client ou de tiers ne sont pas applicables. Les dérogations et additions aux présentes conditions peuvent uniquement être prouvées moyennant acte authentique ou sous seing privé.

Article 2. DURÉE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Sauf disposition contraire expresse et écrite, les contrats ayant trait à des prestations réitérées et/ou permanentes sont conclus pour une durée de 12 mois. Le contrat est tacitement reconduit, à moins qu'une des parties n'ait résilié le contrat par lettre recommandée au moins 3 mois avant l'échéance. Les clients ont exceptionnellement la possibilité de tester les services de iReachm.com pendant 15 jours. A la fin de ces 15 jours, le client peut choisir de ne pas poursuivre la coopération. Le client est responsable d'arrêter le transfert à iReachm.com. Tous les appels traités par iReachm.com après la période de 15 jours seront facturés conforme avec le prix applicable à ce moment-là.

Article 3. PRIX

1. Les prix sont fixés sur base des données, volumes et renseignements fournis par le client au moment où l'obligation est contractée, et sont toujours susceptibles de révision en vertu d'une modification de ces données, des volumes, de la durée ou de l'étendue des prestations.

2. Quel que soit le mode de livraison, les prix sont toujours hors TVA, droits d'importation et autres impôts, taxes et/ou droits, ainsi que hors outillage, accessoires et frais de contrôle, inspection, dégustation, livraison, transport, voyage et logement. Sauf disposition contraire ou complémentaire mentionnée sur le bon de commande, tous les envois de documents entre iReachm.com et le client par courrier simple sont gratuits.

Article 4. FACTURATION ET PAIEMENTS

Les factures de IREACHM.COM sont payables dans les 15 jours à compter de la date de la facture. En cas de prestations réitérées ou permanentes s'échelonnant sur un délai de plus d'un mois, iReachm.com a le droit de facturer les services au début de chaque mois de leur prestation/ Sauf disposition contraire et écrite conformément à l'article 1 des présentes conditions, tous les paiements doivent être effectués sur le compte bancaire indiqué par IREACHM.COM.

Chaque montant resté impayé à l'échéance produira de plein droit et sans mise en demeure, à partir de l'échéance, un intérêt égal au taux d'intérêt légal belge qui s'applique de plein droit en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales, majoré de 2%, et de minimum 12 % par an. Chaque mois entamé sera considéré comme un mois entier, de sorte que l'intérêt de chaque mois entamé est dû pour le mois entier. En cas de non-paiement du montant total ou partiel de la dette à l'échéance, le solde de la dette sera de plein droit et sans mise en demeure majoré de 10 % avec un minimum de 50,00 euros et un maximum de 1.500,00 euros, même au cas où des délais de grâce seraient accordés. Le non-paiement à l'échéance d'une seule facture rend le solde dû de toutes les autres factures, même non échues ou s'il y a encore des montants à facturer jusqu'à la date de fin de votre contrat, immédiatement exigible de plein droit et sans mise en demeure. IREACHM.COM a le droit de suspendre l'exécution de toutes ses obligations en cas de non-paiement d'une seule facture à l'échéance, sans préjudice de son droit de suspendre ou résilier le contrat conformément à l'article 9.

Article 5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Toutes les obligations de IREACHM.COM sont des obligations de moyens et non pas de résultat. IREACHM.COM ne peut être tenue responsable des dommages pour lesquels sa responsabilité peut et doit être exclue selon le droit belge. Par conséquent, la responsabilité contractuelle et extracontractuelle de IREACHM.COM est exclue dans la mesure la plus large permise et limitée au strict minimum qui ne peut et ne doit être exclu selon le droit belge. Ainsi, sans préjudice de l'application des autres conditions, IREACHM.COM n'est pas responsable (liste non exhaustive et purement indicative) :

- des dommages causés par une faute de IREACHM.COM, de ses préposés ou de tous ceux qui interviennent pour le compte de IREACHM.COM dans l'exécution du contrat.

- de l'impossibilité technique ou matérielle de consulter le site web, les banques de données, les fichiers ou les données de IREACHM.COM, pour quelque motif que ce soit.
- des dommages résultant de l'incompatibilité du logiciel de IREACHM.COM avec le matériel, le logiciel, le navigateur (c.-à-d. le programme qui vous permet de visualiser des sites internet) et les configurations et systèmes informatiques utilisés par les utilisateurs potentiels.
- des dommages causés par des virus, liens (renvois à d'autres sites web), fichiers, programmes et codes nuisibles qui contiendraient son site web, les sites web auxquels renvoient les liens, les banques de données, les fichiers ou les données de IREACHM.COM.

IREACHM.COM a le droit de suspendre à tout moment, entièrement ou partiellement, l'accès à son site web, ses banques de données, son logiciel, ses données et ses fichiers en vue de l'exécution de travaux d'entretien, d'adaptation et d'amélioration.

Article 6. CONTESTATIONS

Sous peine de nullité, toute contestation d'une facture doit être notifiée expressément et par écrit à IREACHM.COM par le client, et ce au plus tard dans les huit jours à compter de la réception de ladite facture (le client étant tenu de mentionner la date et le numéro de la facture contestée). A défaut, la facture sera irréfutablement censée répondre intégralement à ce qui a été convenu. Le client est indiscutablement censé avoir reçu la facture au plus tard le troisième jour ouvrable après la date de la facture.

Article 7. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

IREACHM.COM est l'auteur et l'ayant droit de tous les documents, de quelque nature que ce soit, leçons, cours, formations, présentations, conférences, discours, œuvres d'art graphique ou plastique de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, photos, œuvres sonores et audiovisuelles ou toute autre représentation ou expression orale d'une idée ou pensée, des banques de données, programmes informatiques, dessins et modèles qu'elle a réalisés, utilisés, organisés, fournis, remis, mis à disposition, communiqués, publiés, donnés ou exécutés, ainsi que de toutes les idées exprimées dans ces formes et de ces manières ou qui en constituent la base.

Le client reconnaît le droit de propriété intellectuelle susmentionné (dont le droit d'auteur, le droit *sui generis* du producteur de banques de données et le droit de la marque) de IREACHM.COM, ainsi que sa qualité d'auteur et d'ayant droit. Le client s'interdit de reproduire, copier, diffuser, publier, présenter en public, vendre ou transférer ou transférer la propriété d'une autre manière à titre onéreux, louer, prêter, adapter, traduire, exporter ou exploiter les œuvres et idées décrites au premier alinéa, à quelque fin, de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, temporairement ou durablement, entièrement ou partiellement, à l'aide de tout procédé ou outil technique, même au cas où ces œuvres ou idées ne seraient pas protégées pour quelque raison que ce soit. Les programmes informatiques, banques de données, fichiers et données fournis par IREACHM.COM au client, ne peuvent en aucun cas devenir la propriété du client. Le client ne jouit d'un droit d'usage temporaire et précaire que dans les limites stipulées ou, à défaut, jusqu'à ce que IREACHM.COM mette fin à ce droit d'usage. A l'expiration de ce droit d'usage, ces programmes informatiques, banques de données, fichiers, données et toute copie de ceux-ci seront restitués à IREACHM.COM. La livraison susmentionnée par IREACHM.COM n'entraîne pas l'épuisement de son droit de distribution.

Le client s'engage à prendre toutes les mesures administratives, commerciales ou techniques nécessaires pour prévenir tout usage, adaptation, reproduction ou diffusion illégal(e) des programmes informatiques, banques de données, fichiers et données. IREACHM.COM considère tout usage, adaptation, reproduction, ou diffusion illégal(e) de ses programmes informatiques, banques de données, fichiers et données comme une forme de contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 8. DÉBAUCHAGE DE MAIN-D'ŒUVRE OU DE COLLABORATEURS

Pendant la durée de la relation commerciale avec IREACHM.COM et jusqu'à un an après la fin de cette relation, le client s'interdit de prendre contact avec des collaborateurs salariés ou indépendants de IREACHM.COM à des fins de

recrutement, et de conclure un contrat de travail ou de services avec ceux-ci, directement ou indirectement, sans avoir obtenu l'autorisation expresse préalable de IREACHM.COM et sous peine d'une indemnité forfaitaire de 50.000,00 euros par infraction, sans préjudice du droit de IREACHM.COM de demander un montant plus élevé si elle peut fournir la preuve de dommages plus importants. Le montant est immédiatement exigible.

Article 9. SUSPENSION DES OBLIGATIONS DE IREACHM.COM

Si le client ne respecte pas ses obligations (par exemple la fourniture de données, l'accès aux données, etc.) nécessaires pour la bonne exécution par IREACHM.COM de son obligation, IREACHM.COM a le droit de suspendre l'exécution de toutes ses obligations, sans que cette suspension en soi n'entraîne la dissolution du contrat ou la fin de la relation commerciale. IREACHM.COM informe le client par lettre recommandée de cette suspension et des motifs y afférents.

Si le client n'a pas remédié de manière effective et adéquate aux motifs de la suspension dans un délai de 60 jours à compter de l'envoi de la lettre recommandée, IREACHM.COM peut, sans intervention préalable du juge et sans mise en demeure complémentaire, résilier le contrat en notifiant sa décision au client par lettre recommandée, sans préjudice du droit de IREACHM.COM de demander l'exécution du contrat et/ou une indemnité.

Article 10. FORCE MAJEURE

Si IREACHM.COM est dans l'impossibilité de respecter son obligation suite à un cas de force majeure, un cas fortuit, une grève, un lock-out, une mesure prise par les autorités, etc., elle peut mettre fin au contrat sans qu'elle ne soit redevable d'une quelconque indemnisation au client. A l'égard de IREACHM.COM, la force majeure découle de tout événement indépendant de sa volonté, qui rend raisonnablement impossible le respect par IREACHM.COM de son obligation.

Article 11. TRIBUNAL COMPÉTENT - DROIT APPLICABLE

En cas de contestation, seuls les tribunaux matériellement compétents du siège d'exploitation de IREACHM.COM ou du domicile ou siège social du client seront compétents. Le droit d'option en cette matière revient exclusivement à IREACHM.COM. Le présent contrat est régi par le droit belge.

Article 12. NULLITÉ

La modification ou nullité, entière ou partielle, d'une ou de plusieurs clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la renonciation aux autres clauses ni la nullité de celles-ci. La modification ou nullité d'une partie d'une clause n'entraîne pas la renonciation à la partie non-modifiée ou valable de la clause ni la nullité de celle-ci.